

automatiquement la retraite de son mari après son décès, s'il ne recevait pas une retraite d'entreprise. Seulement un travailleur canadien sur deux bénéficie d'un régime de retraite d'entreprise, et parmi ceux-là, moins de la moitié offrent une pension de veuve. Les veuves qui touchent une pension de l'employeur de leur mari ne reçoivent ordinairement que la moitié du montant auquel leur mari avait droit.

Pour ce qui est des femmes qui travaillent dans l'industrie privée, il est très rare qu'elles aient pu participer à des régimes de pensions privées, car de façon générale ils se limitent aux travailleurs les mieux rémunérés, ce qui exclut un grand nombre de femmes et presque tous les travailleurs à temps partiel et, naturellement, les travailleurs à temps partiel sont presque toujours des femmes.

Comme les femmes ont une meilleure espérance de vie, l'industrie privée est confrontée au véritable problème actuariel de décider si on doit exiger des cotisations égales pour des avantages égaux. Les sociétés d'assurance de ma circonscription me parlent régulièrement du dilemme dans lesquelles elles se trouvent lorsqu'elles veulent s'attaquer à ce problème très réel. Par exemple, si une femme touche des prestations cinq ou dix ans de plus, en moyenne, qu'un homme, sa cotisation devrait-elle être plus élevée? Est-ce qu'une société qui instaurerait un programme comme celui-là serait accusée d'avoir établi des règlements sexuellement discriminatoires?

Il est démontré que de plus en plus, les femmes vivent plus longtemps que les hommes. Tout le monde vieillit, mais les femmes peuvent espérer vivre jusqu'à l'âge de 77 ans, soit sept ans de plus que les hommes, en moyenne. A l'heure actuelle, le Canada compte un million de femmes de plus de 65 ans; 250,000 femmes de plus que d'hommes dans le même groupe d'âge. On nous dit que dans 20 ans seulement, le nombre de femmes âgées de plus de 65 ans atteindra deux millions, et que la moitié d'entre elles auront plus de 75 ans. A la fin du siècle, il y aura deux fois plus de femmes de plus de 75 ans que d'hommes.

En troisième lieu, nous avons le problème du droit acquis. Lors de la convention qui a eu lieu récemment, les progressistes conservateurs se sont dits en faveur d'une révision immédiate des régimes de retraite privés afin de favoriser un établissement plus rapide des droits acquis et une transférabilité complète. Il est essentiel que ceux qui participent à la conférence la semaine prochaine, se penchent sur cette question qui est un problème particulier aux femmes.

Il y a ensuite le problème de l'indexation. Les employeurs du secteur privé prétendent ne pas avoir les moyens d'indexer les retraites. Malheureusement, si les retraites ne sont pas indexées, les femmes, qui auront des problèmes financiers plus graves au moment de leur retraite que pendant le reste de leur vie, verront la valeur de leur petite pension diminuer à cause de l'inflation. Par exemple, sans indexation, \$100 ne vaudront plus que \$24.87 dans 18 ans si l'inflation se maintient à un taux annuel de 8 p. 100. Si la quote-part patronale n'a pas été versée, l'employé qui quitte son emploi perd tous ses droits à la cotisation de l'employeur et obtient simplement le remboursement de sa propre cotisation.

Selon Statistique Canada, en 1977, 95 p. 100 des femmes qui cotisent à un régime de retraite privé ont constaté que l'employeur ne versait pas la pleine quote-part patronale au régime avant que les employés aient au moins dix années de

service. Par ailleurs, si l'on examine le taux de roulement de la main-d'œuvre, qui indique que les trois-quarts des femmes âgées de 22 à 44 ans changent d'emploi au moins tous les cinq ans par rapport aux deux tiers des hommes, on constate que très peu de femmes qui cotisent à un régime privé toucheront une retraite. Il est peu réaliste d'espérer que la situation change d'elle-même dans les années à venir, du moins tant que les femmes continueront d'exercer les emplois les moins intéressants et d'être considérées comme les principales responsables du soin des enfants.

Ce sont là des problèmes que non seulement le ministre, mais également les participants à la conférence et nous-mêmes devons chercher à résoudre. Qu'a-t-on prévu pour aider les femmes âgées de 55 à 64 ans à obtenir des retraites raisonnables, et comment le gouvernement compte-t-il aborder la question des cotisations volontaires que pourraient verser au régime de pensions les femmes au foyer? Plus précisément, le ministre compte-t-il aborder avec le secteur privé les problèmes éprouvés par les employés à temps partiel dans ce secteur et parler de l'admissibilité aux régimes de pensions privés? J'espère également qu'on abordera la question actuarielle du coût égal à prestations égales, surtout en ce qui concerne les femmes.

Dans un document intitulé: «Vieillir au féminin», on peut lire à la page 121 et suivantes la déclaration qui suit:

Les femmes âgées du Canada ont besoin d'aide. Elles ont de toute urgence besoin de plus d'argent, d'une politique globale du logement, de meilleurs réseaux de transport en commun et de services sociaux et de santé complets et bien coordonnés.

Leur pauvreté n'est pas le fait du hasard. Les femmes âgées sont pauvres parce que la majorité d'entre elles ont consacré leur vie sans rémunération à leur mari et à leurs enfants, et qu'on leur a laissé croire qu'on prendrait toujours soin d'elles en cas d'imprévu. Lorsqu'elles deviennent veuves, ce qui est presque inévitable étant donné nos coutumes matrimoniales, la plupart d'entre elles découvrent que la sécurité promise n'existe pas.

Une autre raison pour laquelle les femmes âgées sont pauvres est qu'elles ont été l'objet de discrimination pendant toute leur vie. Élevées dans l'idée qu'elles n'ont presque pas besoin d'instruction, les femmes se retrouvent dans des postes de subalternes qui sont mal rémunérés et n'ouvrent pas droit à une pension... Enfin, et ce point est peut-être le plus important de tous, il faut que notre société arrête de mettre les personnes âgées au rancart. Au lieu de nous plaindre parce que les gens âgés deviennent un fardeau de plus en plus lourd, nous devrions les autoriser et les encourager à rester des membres actifs de notre société aussi longtemps qu'ils le pourront. L'américaine Miriam Krieg a bien exprimé cette position lors de représentations auprès du Conseil fédéral américain sur la vieillesse en 1975:

Nous ne pouvons plus rester indifférents à la situation financière déplorable de la femme âgée. Nous avons trois options: (1) la laisser lentement mourir de faim; (2) lui fournir des services d'aide sociale inadéquats et de plus en plus coûteux; ou (3) l'aider à rester un membre utile et indépendant de la société.

Nous pouvons lui donner un poisson qui la nourrira pendant une journée... ou lui montrer à pêcher pour qu'elle puisse se nourrir elle-même, et peut-être même en nourrir d'autres.

La motion laisse entendre que non seulement les néo-démocrates, mais également l'opposition officielle, au même titre que le gouvernement, s'intéressent à la question. Nous attendons avec impatience de participer, de concert avec d'autres députés et particuliers venus d'un peu partout au Canada, à la conférence de la semaine prochaine au cours de laquelle nous étudierons ce grand problème.

**M. Neil Young (Beaches):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux moi aussi d'intervenir dans la discussion de la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). J'ai suivi avec attention ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin) a dit des observations du député, et en particulier les arguments qu'elle a apportés lorsqu'elle a